



## Séance du Conseil général du 23 février 2021 (2016-2021)

### Point 21: DIVERS

<b>Postulat n° 189</b>	<b>Déposé le 23 février 2021</b>
Auteur et co-auteur(s)	<b>MM. Christophe Giller (UDC) et Cédric Page (PDC/PVL)</b>
Objet	<b>Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'implanter une brasserie sur le site de blueFACTORY</b>
<i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du lundi 29 mars 2021.</i>	
Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.	

#### Développement du postulat

Une partie du site de blueFACTORY a abrité pendant plus de 100 ans (de 1904 à 2011), la brasserie du Cardinal. Afin de ne pas oublier ce passé brassicole, certains bâtiments du site ont été protégés (silo, cheminée, ...). Mais ne serait-il pas judicieux d'y implanter une nouvelle brasserie (fabrication, vente et établissement public), à taille humaine sur le site, pour continuer la tradition brassicole?

Lors de la vente de la parcelle à la Ville et au Canton en 2011, Feldschlösschen y a ajouté une clause de non-concurrence formulée comme suit:

"Au cas où l'Etat et la Ville exploitent eux-mêmes ou font exploiter par un tiers un établissement public ou restaurant d'entreprise sur le site, ils se sont engagés à y servir et vendre ou laisser servir et vendre uniquement et exclusivement des produits du groupe Feldschlösschen. Cette obligation prend fin après une durée d'exploitation de l'établissement public de cinq ans, mais au plus tard quinze ans après la signature du contrat."

15 ans, ça paraît long, mais il n'en reste plus que 5. Le temps de mettre à l'enquête et de construire...

Une autre clause était l'interdiction d'activité brassicole formulée comme suit:

"Toute nouvelle activité brassicole sur le site est interdite sans autorisation de Feldschlösschen pour la création d'une brasserie, la production de bière et la consommation de celle-ci sur le site. Cette obligation a été conclue pour 25 ans, dès la signature du contrat."

Restant encore 15 ans, il serait judicieux, soit de demander l'autorisation à Feldschlösschen, soit réfléchir à une implantation sur la parcelle des Mazots (Article 7743 ci-contre, source géoportail du canton).

Cette parcelle a l'avantage de n'avoir jamais été propriété de Feldschlösschen et appartient au Canton. Elle est prévue d'être vendue en DDP à BlueFactory ou à un investisseur privé, c'est-à-dire qu'il serait facile d'y intégrer une brasserie, telle que, par exemple, la Freiburger Biermanufaktur.

Cela aurait les avantages suivants:

- Animation du site avec un établissement public, ainsi que des démonstrations de brassage de la bière.
- Mise en avant de l'économie et du savoir-faire locaux.
- Libération du bâtiment des anciens Abattoirs à Saint-Léonard afin d'y développer le pôle sportif de la ville.



Fribourg, le 23 février 2021